

JE ME LIGUE CONTRE LE CANCER 2026

Règlement général

Article 1 : Organisation

Dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation Octobre Rose, le Comité Haute-Garonne de la Ligue contre le cancer organise, le dimanche 4 octobre 2026, la 12^e édition de l'évènement « Je me ligue contre le cancer » depuis la base de loisirs des Argoulets de Toulouse.

L'équipe de la Ligue contre le cancer sera accompagnée de bénévoles tout au long de la journée, ainsi qu'une équipe médicale d'urgence, assurant la sécurité des participants sur le village de course et les différents parcours.

Article 2 : Règles de participation

Il est déconseillé d'utiliser des casques audios ou écouteurs durant les épreuves. Les participants doivent être en capacités d'entendre toutes les annonces et différents signaux de l'organisation et/ou bénévoles, de percevoir les participants autour de lui.

Les engins à moteurs, engins à roulettes, vélos et chiens sont formellement interdit sur l'ensemble du parcours hormis ceux de l'Organisation, exceptions faites des chiens d'assistance et équipements adaptés et/ou matériel handisport.

Les poussettes sont uniquement accepté pour la marche 5 km, nous demandons aux participants ayant une poussette de se placer en fin de peloton afin de garantir la sécurité de tous.

Article 3 : Epreuves et programmes

- Course de 10km, ouvert à toutes personnes de plus de 16 ans (nés avant le 4/10/2010)
- Course de 5km, ouvert à toutes personnes de plus de 12 ans (nés avant le 4/10/2014)
- Course de 1km, ouvert UNIQUEMENT aux enfants de 5 à 12 ans (nés entre 2014 et 2021)
- Marche de 5 km, ouvert à toutes personnes de plus de 5ans (nés avant 2021)
- Balade moto, ouvert à toutes personnes (conducteur) de plus de 16ans (nés avant le 4/10/2010)
- Une épreuve à distance, ouvert à toutes personnes souhaitant se mobiliser, pouvant être réalisée sans contrainte de parcours ni de durée, sous forme de course ou marche, à vélo ou véhicule deux-roues motorisé, dans le lieu de son choix (domicile, quartier, espaces verts, etc.).

Le temps de course est limité à 1h00 pour le 5km et à 2h pour le 10km. L'épreuve de marche est limitée à 1h45.

Les épreuves ne sont pas compétitives et donc non chronométrées officiellement.

Balade moto : Balade de 1 à 2h dans les alentours de Toulouse avec pause-café à mi-parcours offerte par l'association "Une rose un espoir".

Les départs et arrivées des différentes épreuves (hors épreuve à distance) s'effectueront sur le village de course situé : **Tennis des Argoulets, 29 rue de Rabastens, 31500 Toulouse**

08h00 – Ouverture du village au public

08h45 - Echauffement collectif 10 km

09h00 – Départ course 10 km

10h00 – Podium 10 km

10h45 – Echauffement collectif 5km course

11h00 – Départ course 5 km

11h30 – Podium 5 km

13h00 – Départ Rando Moto

13h30 - Echauffement course 1 km

13h45 - Départ course 1 km

14h00 - Podium course 1 km

14h20 - Echauffement Marche 5 km

14h30 - Départ Marche 5 km

16h00 - Fermeture des stands

17h00 - Fermeture du village

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier les parcours et horaires de courses jusqu'au jour de l'évènement. Une communication sera effectuée à travers les différents canaux de la Ligue contre le cancer de Haute-Garonne (réseaux sociaux, site internet...) et directement par mail aux participants.

Article 4 : Organisation des épreuves et modalités de participation

4-1 T-shirts et dossards de l'évènement

Le T-shirt officiel de l'édition 2026 de la course « Je me Ligue contre le cancer » sera offert aux **10 000 premiers inscrits** pour les épreuves 10km, 5km course, 5km marche et course enfants. Un T-shirt grande taille sera remis aux participants de la balade à Moto au moment du départ.

La visibilité et le design du tee-shirt et des dossards de l'évènement sont exclusivement réservée à la Ligue contre le cancer et aux mécènes concernés de la course.

Les participants ne pourront en aucun cas ajouter un logo, une illustration ou un texte sur le tee-shirt et/ou dossard sans en avoir expressément fait la demande auprès de la Ligue contre le cancer 31 et obtenu son autorisation écrite.

Le port du T-shirt officiel lors de l'évènement n'est pas obligatoire contrairement au port du dossard lors des épreuves. Les participants sont invités à porter tout autre accessoire pouvant montrer leur appartenance à un groupe inscrit à la course : casquette, bandeau, foulard, déguisement, etc.

4-2 Epreuves Base de Loisirs des Argoulets

Le nombre de places disponibles pour les différentes épreuves est limité, une fois le quota atteint, les inscriptions en ligne seront clôturées.

- Course 10km : 3500 dossards
- Course 5km : 2600 dossards
- Course enfants : 300 dossards
- Marche 5km : 3900 dossards
- Balade moto : 150 places

Chaque participant se voit attribuer un dossard spécifique en amont du départ de la course. Le port visible de ce dernier est obligatoire tout au long de l'épreuve.

Une convocation, faisant office de dossard, sera envoyée par email à tous les inscrits pour l'épreuve « Balade Moto ». Les participants devront être en possession de cette convocation tout au long de la balade.

L'accès à la zone de départ sera uniquement autorisé aux personnes portant le dossard adéquat à l'épreuve.

Un ravitaillement liquide (eau) et solide (sucré et/ou salé) sera proposé aux participants à l'issue de chaque épreuve. De plus, un ravitaillement liquide et solide sera proposé aux participants du 10km à mi-parcours.

La composition de ces derniers ainsi que les emplacements exacts seront communiquées sur le carnet du coureur (Carnet de l'évènement réencensant les informations pratiques de ce dernier)

4-3 Epreuve à distance

Un dossard numérique sera envoyé par email à tous les inscrits pour l'épreuve à distance, le T-shirt 2026 n'est pas disponible pour cette épreuve.

Il est toutefois possible de commander le T-shirt des éditions précédentes en option (4,50€ frais de port inclus, uniquement en France Métropolitaine)

4-4 Tarifs :

Course 10km Non chronométrée (+ de 16 ans)	Adulte et enfant de plus de 16 ans (nés avant le 4/10/2010)	14 €
Course 5km Non chronométrée (+ de 12 ans)	Adulte et enfant de plus de 12 ans (nés avant le 4/10/2014)	10 €
Marche 5Km Non chronométrée (+ de 16 ans)	Adulte et enfant de plus de 16 ans (nés avant le 4/10/2010)	10 €
Marche 5Km Non chronométrée (5/16 ans)	Enfant né entre le 4/10/2010 et le 4/10/2021	5 €
Course Enfants (5/12ans)	Enfants de 5 à 12 ans (nés entre 2014 et 2021)	5 €
Balade Moto	Adulte et enfant de plus de 16 ans (nés avant le 4/10/2010)	11 €

Epreuve en Distanciel	Je ne peux pas me déplacer. Je participe depuis chez moi. Pas de limite d'âge	10 €
------------------------------	---	-------------

Des frais de gestion sont à prévoir pour chaque inscription individuelle. 100% des engagements (hors frais de gestion) + les dons éventuels associés seront reversés à la Ligue contre le cancer de la Haute-Garonne afin de financer ses missions (recherche médicale contre le cancer, accompagnement des patients, promotion des dépistages).

Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'indisponibilités ou de non-participation.

Tout participant souhaitant rétrocéder son dossard à une tierce personne est prié de contacter l'organisation via le formulaire de contact en ligne. Le participant n'ayant pas avertis l'organisation de la rétrocession, sera reconnue responsable en cas d'accident ou provoqué par la tierce personne durant l'évènement.

Article 5 : Modalités d'inscriptions

5-1 Inscriptions individuelles et retrait dossards

Les inscriptions individuelles sont ouvertes du lundi 1 juin 2021 au mardi 29 septembre 2026. L'organisation se réserve le droit de modifier la période d'inscription.

Les inscriptions se font uniquement via le site officiel de l'évènement : www.jemeliguecontrelcancer31.net

Le participant est invité à récupérer son dossard et le T-shirt de l'évènement lors des permanences organisés en amont de l'évènement. Il doit être munis du bon de retrait reçue par mail, un document permettant de justifier son identité pourra être demandé lors du retrait.

Il est possible de récupérer le dossard d'un autre participant à condition d'être munis du bon de retrait ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de ce dernier.

Lieu : Centre commercial Gramont, 2 chemin de Gabardie, 31200 Toulouse

Date : Mercredi 30 septembre // Vendredi 2 octobre // Samedi 3 octobre

Horaire : 09h30 - 19h

Retrait également possible le jour-j au stand retrait dossards, jusqu'à 15 minutes avant le début de l'épreuve concerné.

Aucun envoi postal ne sera effectué.

5-2 Inscription d'un GROUPE et retrait dossards

L'organisation peut créer un accès privilégié au site d'inscription pour tout groupe composé de 10 personne minimum.

Le compte permettra d'accéder directement au site d'inscriptions et d'inscrire, modifier ou supprimer des participants.

Aucun paiement ne sera demandé lors de la saisie des participants, une facture sera envoyée au responsable du groupe après la clôture des inscriptions groupes

Les inscriptions de groupes sont ouvertes du **lundi 1 juin 2026 au mardi 22 septembre 13h00**, dans la limite des places disponibles. Le nombre de places disponibles pour les différentes épreuves est limités, une fois le quota atteint, les inscriptions en ligne seront clôturées.

Afin de procéder à l'ouverture d'un compte et recevoir les codes d'accès, le groupe doit communiquer les informations suivantes à l'adresse mail evenement.cd31@ligue-cancer.net :

- Nom du groupe
- Nom, prénom, mail et tel du responsable de groupe
- Intitulé exact de l'entreprise et adresse de facturation

À la suite de la période d'inscriptions, une facture correspondant à au nombre de participants du groupe sera transmise. Le règlement de la facture pourra se faire par chèque, virement ou espèce.

Un "Colis Groupes" comprenant les T-shirts et dossards des différents participants sera confectionné. Un membre du groupe devra OBLIGATOIREMENT venir récupérer ce dernier le **mardi 29 septembre de 9h30 à 17h** à La Maison de la Ligue contre le cancer, située 136 Route d'Espagne - 31100 Toulouse.

Merci de noter que nous ne procédons à aucun envoi postal et qu'il s'agit de l'**unique jour** de retrait des colis groupes.

Aucun envoi postal ne sera effectué.

Article 6 : Justificatif

Les participants n'étant ni chronométrés, ni classés, le certificat médical/Parcours prévention santé n'est pas obligatoire.

Pour autant, la Ligue contre le cancer encourage vivement les participants à prendre connaissances des préconisations de la Fédération Française d'Athlétisme avant de s'inscrire à une épreuve.

Les participants doivent être en possession d'une pièce d'identité tout au long de leur présence sur l'évènement (ou copie).

Pour les mineurs, l'autorisation parentale est nécessaire (cf. Annexe 1).

Le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

Article 7 : Responsabilité et assurance

La Ligue contre le cancer décline toute responsabilité en cas de vol(s), perte(s), détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, préparation insuffisante, ou encore en cas de non-respect du Code de la route ou du présent règlement.

Les personnes participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité. La Ligue contre le cancer invite tous les participants ne possédant pas d'assurance personnelle/responsabilité civile, à souscrire à une de ces dernières dans le cadre de leur participation à l'évènement.

La Ligue contre le cancer 31 dans le cadre de l'épreuve pédestre « Je Me Ligue contre le Cancer », a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs et des bénévoles.

Individuelle Accident : L'organisateur recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

La sécurité médicale sera assurée par un service de protection civile agréé.

Article 8 : Annulation de l'évènement

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler une épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

La Ligue contre le cancer ne pourra pas être tenue responsable envers les participants de l'éventuelle annulation ou interruption partielle ou définitive d'une ou des épreuves en cas de survenue d'un cas de force majeure.

Sont assimilés à des cas de force majeure tous événements extérieurs, extraordinaires, imprévisibles et insurmontables, tels que les tremblements de terre, les guerres, , les incendies, les inondations, les orages, les tempêtes, la dégradation des conditions météorologiques, les épidémies et pandémies déclarées comme telles par l'OMS, le blocage des moyens de transport pour quelque raison que ce soit, les grèves totales ou partielles externes à l'Organisation, le blocage total ou partiel, régional, national ou international des télécommunications ou des réseaux informatiques, les décisions, mesures et actes émanant de toutes autorités gouvernementales ou administratives.

Les frais d'inscription des participants ne pourront pas être remboursés et les participants renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement du fait d'une éventuelle annulation ou interruption partielle ou définitive de l'Evènement.

Article 9 : Image et communication

Utilisation d'image : Tous les participants autorisent la **Ligue contre le cancer**, organisatrice de l'opération **JE ME LIGUE CONTRE LE CANCER** du 4 octobre 2026, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (notamment pour une diffusion sur les réseaux sociaux), sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée maximale autorisée par la législation en vigueur.

Protection des données personnelles (CNIL) :

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'opération **JE ME LIGUE CONTRE LE CANCER** sont traitées par la **Ligue contre le cancer de Haute-Garonne**, en sa qualité de responsable de traitement.

Ces données sont exclusivement destinées au personnel habilité de la Ligue contre le cancer et sont utilisées aux fins de gestion des inscriptions, de communication d'informations relatives à l'évènement, ainsi que pour informer les participants sur les autres actions, manifestations et actualités de la Ligue contre le cancer.

Les données ne sont transmises à aucun tiers, mécène ou partenaire.

Les données sont conservées pendant une durée maximale d'un (1) an à compter de la date de l'évènement, soit jusqu'au 4 octobre 2027, puis seront supprimées ou anonymisées.

Conformément aux dispositions de la **loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée**, notamment par la **loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles**, ainsi qu'au **Règlement (UE) 2016/679** du 27 avril 2016 (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation du traitement de ses données personnelles.

L'exercice de ces droits peut être effectué, sur présentation d'un justificatif d'identité, par courrier adressé à : **LIGUE CONTRE LE CANCER 31 – 136 Route d'Espagne, 31100 Toulouse.**

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

ANNEXE 1 – DECHARGE PARENTALE

Je, soussigné M. ou Mme
autorise mon enfant mineur.....
à participer à la manifestation sous mon entière responsabilité.

J'ai pris connaissance du règlement et je l'accepte.

Date/...../ 2026

Signature